

Association Internationale de Boxe Rapide

ACTIVE · Verein · 1009 Pully · VD

BASIC INFORMATION

UID	CHE-468.867.534
Address	Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 80 1009 Pully
Legal form	Verein

PURPOSE

L'AIBR a pour but: de promouvoir, encourager, promulguer, développer et régir internationalement le sport de la Boxe Rapide; de faire partie du Mouvement olympique, en restant affiliée au Comité international olympique (CIO) en tant que fédération internationale reconnue, conformément aux exigences de la Charte olympique, et de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans la Charte olympique, notamment par la diffusion de l'olympisme et de l'éducation olympique; de fédérer des Organisations de Boxe Rapide (telles que définies ci-dessous) ou des Organisations de Boxe Nationales dans tous les pays; de concevoir des méthodes et d'organiser des concours pour décerner des titres de champion international, régional ou national; d'établir des lois types pour ses concours en adoptant des normes reconnues de fair-play et de bonne éthique et en les complétant si nécessaire; de soutenir et encourager la promotion d'une éthique sportive positive dans la Boxe Rapide; de consacrer ses efforts à faire en sorte que l'esprit fair-play prévale dans les compétitions de Boxe Rapide; de lutter contre les comportements non éthiques, la manipulation des compétitions et les altérations des résultats en Boxe Rapide; de lutter contre le dopage dans le sport et à prendre des mesures dont le but est de prévenir la mise en danger de la santé des participants à la Boxe Rapide; L'AIBR s'efforce de maintenir des relations amicales entre ses membres; L'AIBR ne permet aucune discrimination politique, religieuse, sexuelle ou raciale, ni aucune violation des droits de l'homme parmi ses membres.

Source: public data from Zefix (Federal Office of the Commercial Register) and the Swiss Official Gazette of Commerce (SHAB). OnlineInfo.ch provides independent access to this information but is not an official authority and assumes no liability for accuracy, completeness or timeliness of the data. For legally binding extracts, please contact the responsible cantonal commercial registry. As of: 14.06.2026.